



NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 10

Nombre de suffrages :
14

Date de la convocation
23/08/2024

Délibération 31-2024
Objet Demande de subvention Etat – Extension de la vidéoprotection

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf août, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Daniel BELLEGARDE .

Etaient présents :

Mme ANCEY Dominique, M. BELLEGARDE Daniel, Mme BENALI Natacha, M. CAIRON Yves, M. CHAZAL Gilbert, M. LECUYER Daniel, M. MUSCAT Marc, Mme NEF Brigitte, M. POUWELS Jean-Marie, Mme RUBEAX Valérie

Procuration(s) :

M. MAIRE Dominique donne pouvoir à M. CAIRON Yves, Mme GAT Annick donne pouvoir à Mme ANCEY Dominique, Mme VERHNES Pascale donne pouvoir à M. MUSCAT Marc, Mme VITALI Marie donne pouvoir à M. CHAZAL Gilbert

Etaient absent(s) :

Mme AMEVET Lydie, Mme GAS Sandrine, M. POUDEVIGNE Patrick, M. RUBEAX Patrice, Mme ZIADE Lydia

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme ANCEY Dominique

La commune dispose d'un système de vidéoprotection répondant aux finalités prévues par la loi : assurer la sécurité des personnes, prévenir l'atteinte aux biens, assurer la protection des bâtiments publics, prévenir la délinquance.

Afin de dissuader les auteurs d'éventuelles dégradations ou infractions sur certains sites communaux, la municipalité souhaite étendre le dispositif de vidéoprotection.

Il s'agit d'implanter en plus des caméras existantes

- 4 caméras fixes ajoutées au dôme Traverse du Félibrige (caméra multicapteur)
- 1 caméra fixe Rue des écoles sur la salle polyvalente – Caméra F06 à champ serré

Le projet d'implantation et de modification a été estimé à **14 601.20 HT soit 17 521.44 TTC.**

Considérant l'intérêt de réaliser ces travaux pour améliorer la surveillance et la sécurité des sites, il est proposé de solliciter un financement de l'Etat dans le cadre de la DETR à hauteur de 50% soit un montant de 7300.60 euros HT.

Le Conseil municipal, après ouï le rapporteur, et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les travaux d'installations et de modification de la vidéoprotection
- **SOLLICITE** la participation de l'Etat dans le cadre de la DETR à hauteur de 50% de la dépense HT
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire, ou son représentant à faire application de la présente décision et à signer tous les documents administratifs pour sa bonne application
- **DIT** que le montant est prévu au budget

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,
Mme ANCEY Dominique



Le Maire,
Daniel BELLEGARDE




Le Maire
Certifie exécutoire la présentée délibération
Informé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, ou d'un recours gracieux devant la commune conformément aux modalités contentieuses en vigueur à la date de l'acte